

Compte rendu CGT de la réunion informelle « COVID » du 25 novembre 2020

Toulouse, le 26 novembre 2020

INFO « NRP » : le maire de St Alban vient de donner son feu vert à l'installation du futur SIP de St Alban dans les locaux de l'actuelle trésorerie et des locaux attenants. La DRFiP va débiter ses études de projet.

Un médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) étaient présents et compte tenu de leurs contraintes d'agenda, ils sont intervenus en début de réunion.

Questions pour le médecin de prévention et l'ISST

Les médecins de prévention ne font pas de suivi particulier des agents en ASA. Le service RH devait recenser ces agents et nous en communiquer la liste (une quinzaine de personnes selon les statistiques de la direction). **Il n'y a donc pas de suivi spécifique par la médecine de prévention de ces agents isolés.** Les médecins n'ont également aucune idée du nombre d'agents qui font appel à la cellule psychologique pour des questions consécutives à la situation pandémique. Elle renvoie cette question à la coordonnatrice des assistantes sociales.

Le médecin de prévention : « concernant la situation psychologique des agents, nous proposons un aménagement de poste si nous avons connaissance de la situation »

Les médecins et l'ISST n'ont pas été associés au groupe de travail sur le retour d'expérience de la période Covid de la DRFiP. Le directeur nous a expliqué que la réflexion a été menée par neuf cadres. Les représentants de personnels et les acteurs de prévention seront associés dans un second temps, dans le cadre d'un CT et/ou d'un CHSCT. Le médecin a demandé pour une prochaine réunion que les questions soient posées à l'avance, par écrit. La CGT a demandé que les réunions soient fixées une semaine à l'avance pour permettre cela.

M. Perrin : « sur le suivi des collègues qui sont en ASA, c'est la mission Conditions de vie au travail (CVT) qui s'en occupe. La responsable de la mission est absente et cela ne facilite pas ce suivi. Nous dirigeons ces collègues vers les médecins et assistantes sociales. Nous allons faire de nouveau une communication concernant la cellule psychologique et le numéro de téléphone.

La direction a expliqué que dans les statistiques qui sont envoyées chaque jour aux OS depuis le début de la pandémie, les ASA concernent également les collègues en « septaine » pour cause de Covid ou de cas contact. Il y a donc moins d'une dizaine de collègues qui sont hors des services en ASA depuis mars.

Interrogé par les OS, l'inspecteur santé et sécurité au travail a répondu notamment sur les deux points suivants :

- concernant la sécurité attentat, il a expliqué ne pas avoir de compétence particulière et que cela est du ressort des directions au travers du responsable sécurité.

- concernant la sécurité sanitaire, il a expliqué avoir fait une visite dans les huit départements dont il a la charge. Il a rendu des avis techniques sur chacune de ces visites et ces fiches peuvent, par extension, pouvoir servir dans la durée à l'ensemble des sites. On peut le saisir à tout moment même s'il est en télétravail. Il a précisé que le protocole du ministère du travail fixe que les gens en ASA doivent être l'exception. Les collègues en ASA peuvent revenir dans les services en aménageant le poste (bureau individuel ...).

Il ressort de ce débat que le lien entre la DRFiP et les acteurs de prévention est notoirement insuffisant et cela pose un problème majeur dans la période. Le champ territorial démesuré des médecins de prévention, des assistantes sociales et de l'ISST est un des éléments d'explication de la situation. Le manque de volonté et les priorités choisies par le secrétariat général de Bercy, la DG et la DRFiP n'y sont pas étrangers non plus.

Télétravail

Sur les équipements des services en visio et audio pour assurer le lien social avec les télétravailleurs :

- on a mis à disposition les codes de conférence téléphonique à chaque chef de service. Nous insistons à chaque conférence téléphonique. La BIL travaille sur des réunions en visio (JITSI, Go to meeting). Cela nécessite d'équiper les collègues de casques adaptés.

Sur les protocoles de télétravail confiné :

- concernant la question de la CGT sur l'obligation faite à certains agents de ne pas être cinq jours par semaine en télétravail, la direction avait déjà identifié la question et se saisit du dossier. Nous avons rappelé que dans le service concerné, il n'y a pas de problème d'organisation du travail induit par un protocole à cinq jours au lieu de quatre et que la DG martelait à longueur de communiqué qu'il « faut le plus possible de télétravailleur à temps plein ». Si les agents sont volontaires, il n'y a donc pas d'obstacle !

- certains collègues souhaitent par contre télétravailler une journée et on les oblige maintenant, sous couvert de pandémie, à être quatre jours en télétravail confiné. **La CGT a rappelé que le télétravail était un choix individuel et qu'il fallait regarder au cas par cas les situations.** Les conditions de télétravail peuvent parfois être gérables une journée mais pas forcément quatre ou cinq, que ce soit sur un plan immobilier (si un couple se retrouve à télétravailler), matériel ou psychologique.

Le directeur a semblé entendre ces arguments et nous veillerons à ce que le télétravail confiné et contraint ne soit pas un diktat. **Nous invitons les collègues qui subissent des pressions dans un sens ou dans l'autre à nous contacter.**

Les OS ont regretté que le nombre de jours télétravaillés ne soit toujours pas fourni par l'administration dans la statistique quotidienne.

La CGT a signalé que des adaptateurs double écrans sont manquants pour les télétravailleurs. Une commande est en cours selon la direction. Concernant les stations de travail pour accueillir les ordinateurs portables, la réponse a été moins engagée (le matériel est plus coûteux, il ne paraît pas certain que la DRFiP investisse).

La direction nous a informé qu'elle allait élaborer un questionnaire pour le **CT sur le télétravail qui sera organisé le 19 janvier 2021.**

Sur ce sujet, la CGT a rappelé qu'elle avait proposé ce CT en formation CHSCT depuis le mois de septembre et regrette que l'on perde une heure à chaque réunion informelle, alors que de nombreux problèmes auraient pu être débattus et tranchés depuis bien longtemps.

Accueil :

M. Perrin a répété que les dispositions limitant les horaires d'accueil sont temporaires et sont prises par rapport à la crise sanitaire. Il réfute donc les arguments avancés par la CGT dans ses questions. Il reviendra vers les OS mi-janvier à ce sujet. Nous prenons les paris que le rapport commandé par la DG concernant sur l'accueil reviendra sur le devant de la scène avant la fin de l'année prochaine (<http://nausicaadoc.appli.impots/doc/2020/010627/Rapport%20Mission>)

%20accueil%20avec%20annexes%202023%20juillet.pdf).

Cellule « Fonds de solidarité COVID »

Le directeur a expliqué que la situation était tendue, entre les problèmes de dysfonctionnement d'e-contact, le nombre de demandes des entreprises... « on renforce l'équipe, on a une pression des entreprises, on essaie de minimiser l'impact sur les SIE. On a bientôt 2 000 dossiers en instance. La cellule a été renforcée par trois collègues du CPS qui n'ont pas toutes les compétences SIE, **on a insisté sur leur formation** » (ndr : **une heure de formation sur gespro, pour donner un ordre d'idée sur le mot « insisté »**).

Questions diverses

Le directeur nous a informé qu'une réponse écrite aux agents était en cours concernant les motions qui lui ont été adressées par les SPF de Toulouse et le CDIF de Colomiers à l'occasion du CTL « NRP » du 2 novembre.

Concernant la situation des missions cadastrales, le directeur nous a répondu au grand galop à 13h15 qu'il ferait le point début janvier. Les collègues qui travaillent dans ces services apprécieront !

La CGT est intervenue pour dénoncer l'horaire de ces réunions (16h00 initialement, puis finalement 11h). Nous avons expliqué à M. Perrin que si c'est pour ne pas prendre le temps de discuter proprement de tous les sujets, autant ne pas faire de réunion. Nous ne sommes pas là pour cocher l'agenda social de la DRFiP. La prochaine réunion aura lieu mercredi 2 décembre à 10h00, ce qui est un peu plus raisonnable.

Agenda

- 15 janvier 2021: CTL emplois et ponts naturels (14 mai et 12 novembre 2021)
- 19 janvier 2021 : CTL en formation CHSCT sur le télétravail et retour expérience COVID

Prochaine réunion informelle en audio : mercredi 2 décembre à 10 H

Faites nous remonter vos questions à l'adresse

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr